

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 10 mai 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier et directeur du Secrétariat général.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 48.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 10-6074**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 7.16 Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture d'une équipe de professionnels architectes/ingénieurs pour la construction du garage municipal – phase II.
- 7.17 Mandat aux architectes Odette Roy et Isabelle Jacques pour une estimation détaillée d'une étude d'implantation d'une 2<sup>e</sup> glace à Ville de Saint-Georges.
- 7.18 Mandat à la firme Genivar Sec pour une estimation détaillée d'une étude d'implantation d'une 2<sup>e</sup> glace à Ville de Saint-Georges.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 10-6075**

Séance ordinaire du 26 avril 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

**ADOPTÉE**

## **CONSULTATION PUBLIQUE :**

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le lot numéro 446-2, 2<sup>e</sup> Rue Nord afin de permettre l'implantation d'une résidence à 10,40 mètres de la ligne avant alors que la norme prescrite est de 15,53 mètres. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

## **PROJET DE RÈGLEMENT :**

### **RÉSOLUTION N° 10-6076**

#### Adoption du projet du Règlement numéro 369-2010

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 369-2010**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le projet du **Règlement numéro 369-2010** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin de modifier diverses dispositions**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 10 mai 2010 au 14 juin 2010 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 14 juin 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 369-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 10-6077**

#### Adoption du Règlement numéro 361-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**RÉSOLUTION N° 10-6077 (suite)**

**QUE** le **Règlement numéro 361-2010** amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-703 à même la zone RB-701, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 361-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 10-6078**

Adoption du Règlement numéro 368-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le **Règlement numéro 368-2010** décrétant une dépense de 1 789 000 \$ un emprunt de 1 199 084 \$ pour des travaux de construction des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie d'une partie de la 25<sup>e</sup> Avenue, soit adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 368-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

**RÉSOLUTION N° 10-6079**

Approbation des comptes payables par le fonds  
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Isabelle Déchêne, chef de Division – comptabilité, en date du 29 avril 2010, dans lequel elle recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 921 625,53 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 495 233,85 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 416 859,38 \$ pour les chèques couvrant la période du 15 au 29 avril 2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6080**

### Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le traitement de fissures de chaussées d'asphalte

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 7 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CIMOTA INC.	39 686,85 \$
SCELLEMENTS JF INC.	42 836,07 \$
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.	44 901,68 \$
SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE INC.	49 269,93 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 27 avril 2010, que la soumission déposée par Scellement de fissures d'asphalte Inc. est non-conforme dû à l'absence de sa licence d'entrepreneur et à l'absence de sa garantie de soumission tel qu'exigé, que les autres soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CIMOTA INC. au montant de 39 686,85 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 3 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil rejette la soumission déposée par Scellement de fissures d'asphalte Inc. parce que non-conforme.

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **CIMOTA INC. pour le traitement de fissures de chaussées d'asphalte au montant de 39 686,85 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6081**

### Acceptation de la soumission conforme pour la remise à neuf d'une benne quatre saisons et du châssis d'un camion épandeur

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 4 entreprises, la Ville a reçu une seule soumission, soit celle de DELOUPE INC.;

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 28 avril 2010, que la soumission reçue de DELOUPE INC. au montant de 15 640,10 \$ est conforme et nous recommande de l'accepter ;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 3 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

### **RÉSOLUTION N° 10-6081 (suite)**

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **DELOUPE INC.** au montant de **15 640,10 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la remise à neuf d'un benne quatre saisons et du châssis d'un camion épandeur**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable à même le budget d'opérations.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6082**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et la pose de revêtement bitumineux pour l'année 2010

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PAVAGE SARTIGAN LTÉE	1 516 067,02 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	1 570 159,54 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport en date du 30 avril 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse à accepter est celle déposée par **PAVAGES SARTIGAN LTÉE pour un montant n'excédant pas 1 516 067,02 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 3 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **PAVAGES SARTIGAN LTÉE pour un montant n'excédant pas 1 516 067,02 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture et la pose de revêtement bitumineux**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** ce conseil autorise une dépense maximale de 691 593 \$, incluant toutes les taxes applicables, payable à même le budget d'opération, une dépense maximale de 580 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, payable à même le surplus accumulé – nouvelle Ville et une dépense de 210 000 \$ à même le Règlement d'emprunt numéro 362-2010.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6083**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'installation sur demande pour la fermeture de fossés et réfection d'égout pluvial existant pour l'année 2010

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9060-1535 QC INC. – A.D. ROY	201 696,34 \$
A.QUIRION EXCAVATION INC.	282 452,75 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	286 318,73 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 30 avril 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse à accepter est celle déposée par **9060-1535 QC INC. – A.D. ROY pour un montant total de 201 696,34 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 3 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
 ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **9060-1535 QC INC.- A.D. ROY au montant de 201 696,34 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture et l'installation sur demande pour la fermeture de fossés et réfection d'égout pluvial existant pour l'année 2010**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations pour le groupe 1 (nouvelle conduite pluviale) et selon la demande réelle à même le budget d'opération pour le groupe 2 (réfection de conduites pluviales existantes).

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 10-6084**

Demande de dérogation mineure pour le lot numéro 446-2 situé dans la 2<sup>e</sup> Rue Nord

ATTENDU : que le propriétaire du lot numéro 446-2 situé dans la 2<sup>e</sup> Rue Nord Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une résidence à 10,40 mètres de la ligne avant alors que la norme prescrite est de 15,53 mètres;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
 APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
 ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le lot numéro 446-2 situé dans la 2<sup>e</sup> Rue Nord Saint-Georges :

**permettre l'implantation d'une résidence à 10,40 mètres de la ligne avant alors que la norme prescrite est de 15,53 mètres**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6085**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur des 80<sup>e</sup> et 82<sup>e</sup> Rues

ATTENDU : la demande de permis de construction déposée pour un bâtiment dans la zone RA-109 sur la 5<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU : que le secteur visé par la demande de permis est soumis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que les plans présentés respectent les critères du PIIA du secteur des 80<sup>e</sup> et 82<sup>e</sup> Rues;

ATTENDU : qu'un amendement est présentement en cours afin de modifier la hauteur permise la zone RE-109;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour un bâtiment situé sur la 5<sup>e</sup> Avenue dans la zone RE-109, le tout conformément au plan déposé incluant le revêtement extérieur.

**QUE** cette autorisation soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 363-2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6086**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville pour le 12200, 1<sup>re</sup> Avenue

ATTENDU : que le bâtiment situé au 12200, 1<sup>re</sup> Avenue, est situé dans le secteur du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville;

ATTENDU : que le propriétaire a déposé une demande de permis pour la rénovation du bâtiment;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter le projet de rénovation puisqu'il respecte les critères du PIIA du centre-ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation du 12200, 1<sup>re</sup> Avenue, situé dans le secteur du PIIA centre-ville, le tout selon le projet déposé incluant les couleurs Benjamin Moore HC-172 Étain et 2112-10 Vison.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6087**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville pour le 11820, 1<sup>re</sup> Avenue

ATTENDU : que le propriétaire du 11820, 1<sup>re</sup> Avenue a déposé une demande de rénovation pour son édifice;

ATTENDU : que cet édifice est situé dans le périmètre du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la rénovation projetée respecte les critères du PIIA du centre-ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation conformément au plan déposé pour le 11820, 1<sup>re</sup> Avenue.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6088**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du boulevard Lacroix

ATTENDU : la demande du propriétaire du 13125, boulevard Lacroix pour réaliser des travaux d'élargissement du stationnement et d'ajout d'une porte au sous-sol;

ATTENDU : que ce bâtiment est situé dans le secteur visé par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du boulevard Lacroix;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que les travaux respectent les critères du PIIA du boulevard Lacroix;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour le 13125, boulevard Lacroix, le tout conformément aux plans déposés.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6089**

Avis favorable à l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant l'article 59

ATTENDU : que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a émis une orientation préliminaire concernant l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

ATTENDU : que cet avis préliminaire vise à permettre la construction d'une résidence sur des terres d'au moins 20 hectares, ainsi que la reconnaissance, par la CPTAQ, des îlots déstructurés;

## **RÉSOLUTION N° 10-6089 (suite)**

ATTENDU : la recommandation de Mme Frances Donovan directrice du Service d'urbanisme à l'effet que l'orientation préliminaire de la CPTAQ soit modifiée de façon à confirmer que la zone agricole pourra être réévaluée lors de la révision du schéma d'aménagement de la MRC; qu'une superficie de 5,000 m<sup>2</sup> au lieu de 3,000 m<sup>2</sup> soit reconnue pour les résidences implantées loin du chemin public et qu'une marge de recul latérale d'au moins 30 mètres, lors de la construction d'une résidence, ne s'applique que lorsque la propriété voisine a un usage agricole;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil émette un avis favorable à l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'article 59 conditionnellement à ce que la décision finale contienne les items suivants :

- qu'il y ait possibilité de réévaluer la zone agricole lors de la révision du schéma d'aménagement de la MRC;
- qu'il y ait une superficie de 5,000 m<sup>2</sup> au lieu de 3,000 m<sup>2</sup> pour les résidences implantées loin du chemin public;
- qu'une marge de recul latérale d'au moins 30 mètres par rapport à une résidence, ne s'applique que lorsque la propriété voisine est occupée par un usage agricole;

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6090**

Renouvellement de l'entente avec Services Pierre Bégin concernant l'opération de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Saint-Jean-de-la-Lande

ATTENDU : que l'entente pour l'opération de l'usine d'épuration du secteur de Saint-Jean-de-la-Lande avec monsieur Pierre Bégin est échue depuis le 25 novembre 2009;

ATTENDU : qu'une nouvelle entente doit être signée avec Services Pierre Bégin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte une entente débutant le 25 novembre 2009 et se terminant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec Services Pierre Bégin pour l'opération de l'usine d'épuration du secteur de Saint-Jean-de-la-Lande, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite.

**QUE** le maire et le greffer soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** les sommes nécessaires à la réalisation de cette entente soient financées à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6091**

### Subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice des Loisirs et de la Culture, en date du 28 avril 2010, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités, le tout selon la politique de subvention en vigueur;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 3 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** soit autorisé le versement de subventions aux organismes suivants :

Scouts et guides	:	6 551 \$
Club de patinage artistique	:	11 211 \$
Association du hockey mineur Saint-Georges	:	34 357 \$

**QUE** la somme de 52 119 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6092**

### Demande de modification des adresses du secteur Saint-Jean-de-la-Lande

ATTENDU : que ce conseil a demandé à Postes Canada de procéder à l'uniformisation des adresses des municipalités fusionnées sur le territoire de la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU : la pétition déposée par les résidants du secteur de Saint-Jean-de-la-Lande demandant la reconnaissance du nom du secteur dans l'adresse postale;

ATTENDU : que ce conseil désire toujours uniformiser les adresses sur le territoire de la Ville de Saint-Georges mais est d'accord avec la reconnaissance du secteur Saint-Jean-de-la-Lande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par madame la conseillère Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande à Postes Canada de reconnaître le secteur Saint-Jean-de-la-Lande dans l'adresse postale de cette partie du territoire de la Ville de Saint-Georges.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Maxime Bernier, député de Beauce aux Communes.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6093**

### Renouvellement des assurances générales pour 2010-2011

ATTENDU : que la loi permet de négocier annuellement avec l'assureur ou le courtier, les assurances générales de la Municipalité sans modifier les bénéficiaires si celle-ci a été en appel d'offres au cours des 4 dernières années;

ATTENDU : que la Municipalité s'est prévalu de cette possibilité et le courtier au dossier a accepté de renouveler les protections existantes;

ATTENDU : la recommandation de Me Martin Sirois, chef du Contentieux, dans lequel il nous recommande d'accepter ce renouvellement auprès du bureau BFL Canada;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la proposition du bureau BFL Canada pour la couverture des assurances générales de la Ville pour une prime de 224 176 \$ en ajoutant toutes les taxes applicables pour la période du 12 mai 2010 au 12 mai 2011.

**QUE** la somme de 224 176 \$, plus taxes, soit financée par le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6094**

### Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture d'une équipe de professionnels architectes/ingénieurs pour la construction du garage municipal – phase II

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu 2 soumissions;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 5 mai 2010, que la soumission déposée par **LES ARCHITECTES ODETTE ROY ET ISABELLE JACQUES INC. au montant de 129 806,25 \$** est conforme et elle nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 10 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **LES ARCHITECTES ODETTE ROY ET ISABELLE JACQUES INC. au montant de 129 806,25 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'une équipe de professionnels architectes/ingénieurs pour la construction du garage municipal – phase II**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 129 806,25 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le Règlement numéro 362-2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6095**

### Mandat aux architectes Odette Roy et Isabelle Jacques pour une estimation détaillée d'une étude d'implantation d'une 2<sup>e</sup> glace à Ville de Saint-Georges

ATTENDU : que suite à une consultation auprès des différents utilisateurs, ce conseil a retenu les options A : implantation d'une 2<sup>e</sup> glace en parallèle à la glace actuelle avec conséquence de relocaliser les salles de mécanique; option C : implantation d'une 2<sup>e</sup> glace perpendiculaire à la glace actuelle; et l'option E : implantation d'une 2<sup>e</sup> glace dans le secteur des terrains de soccer;

ATTENDU : qu'avant de se positionner sur l'implantation d'une future 2<sup>e</sup> glace, ce conseil désire connaître les coûts relatifs à ces différentes options;

ATTENDU : l'offre de services déposée par Odette Roy architecte au nom de la firme Les architectes Odette Roy et Isabelle Jacques au montant de 9 300 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accorde aux architectes Odette Roy et Isabelle Jacques le mandat de préparation des estimations détaillées concernant l'étude d'implantation d'une 2<sup>e</sup> glace à Ville de Saint-Georges selon les options A modifiée, C et E, le tout conformément à l'offre de services déposée, au montant de 9 300 \$ plus taxes.

**QUE** la somme de 9 300 \$ plus toutes les taxes applicables soit financée à même le fonds d'administration – section immobilisations.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6096**

### Mandat à la firme Genivar Sec pour une estimation détaillée d'une étude d'implantation d'une 2<sup>e</sup> glace à Ville de Saint-Georges

ATTENDU : que suite à une consultation auprès des différents utilisateurs, ce conseil a retenu les options A : implantation d'une 2<sup>e</sup> glace en parallèle à la glace actuelle avec conséquence de relocaliser les salles de mécanique; option C : implantation d'une 2<sup>e</sup> glace perpendiculaire à la glace actuelle; et l'option E : implantation d'une 2<sup>e</sup> glace dans le secteur des terrains de soccer;

ATTENDU : qu'avant de se positionner sur l'implantation d'une future 2<sup>e</sup> glace, ce conseil désire connaître les coûts relatifs à ces différentes options;

ATTENDU : l'offre de services déposée par la firme Genivar Sec au montant de 7 500 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accorde à la firme Genivar Sec le mandat de préparation des estimations détaillées concernant l'étude d'implantation d'une 2<sup>e</sup> glace à Ville de Saint-Georges selon les options A modifiée, C et E, le tout conformément à l'offre de services déposée, au montant de 7 500 \$ plus taxes.

**QUE** la somme de 7 500 \$ plus toutes les taxes applicables soit financée à même le fonds d'administration – section immobilisations.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

### LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois d'avril 2010, au montant de 5 698 260 \$, est déposée au conseil.

### RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis, pour le mois d'avril 2010, est déposé au conseil.

### RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois d'avril 2010 est déposé au conseil.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport des activités du Service de la sécurité incendie, pour le mois d'avril 2010, est déposé au conseil.

### RAPPORT DE FUITES OU BRIS D'AQUEDUC POUR L'ANNÉE 2009

Un rapport de fuites ou bris d'aqueduc, pour l'année 2009, est déposé au conseil.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010 POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport des activités pour la saison 2009-2010 au centre de ski est déposé au conseil.

## **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

## **AUTRE SUJET :**

### COMPTE RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Aucun compte rendu.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Mme Simone Quirion pose une question concernant la demande, auprès de Postes Canada, pour reconnaître le secteur Saint-Jean-de-la-Lande dans l'adresse postale; M. Claude Péloquin pose des questions concernant les superficies et les coûts relatifs au complexe culturel et demande des informations concernant le comité Vivacité; Mme Marie-Ève Dutil demande des informations concernant le rapport de la firme BCS sur le complexe culturel; M. Pierre Poulin intervient à titre de porte-parole du comité Vivacité qui vise à faire la promotion des infrastructures sportives et culturelles; M. Jean Perron demande des informations complémentaires sur les dépliants qui ont été distribués par la Ville concernant le complexe culturel et sur la subvention du gouvernement du Québec dans l'éventualité où la réponse au référendum serait négative et concernant la possibilité de faire reconnaître le complexe culturel comme équipement supra-local suite à une résolution du conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem; Mme Marie-Ève Dutil intervient de nouveau pour demander des explications sur l'utilisation de l'image de la Ville par le comité Vivacité; Mme Manon Tousignant intervient pour donner des informations sur les différentes publications faites par la Ville; M. Alain Breton intervient pour demander des explications concernant la vente d'un terrain d'un ancien puits dans le secteur Saint-Jean-de-la-Lande et enfin M. Michel Thibodeau intervient sur les impacts financiers du complexe culturel et plus particulièrement concernant le compte de taxes pour le secteur Saint-Jean-de-la-Lande.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 21 h 15, sur proposition de madame la conseillère Manon Tousignant, appuyé par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.**

**FRANÇOIS FECTEAU**  
Maire

**JEAN M<sup>C</sup>COLLOUGH**  
Greffier

\*\*\*\*\*